

Charte des reconnaissances

Article 1 : Règle générale

La 46^{ème} édition du Critérium Jurassien qui a lieu le 4 et 5 avril 2025 est un rallye pour lequel les reconnaissances du parcours se passent dans un esprit sportif exemplaire et dans le respect du règlement spécifique et de la présente charte.

Article 2 : Discrétion et savoir-vivre

Les organisateurs du rallye doivent composer avec les autorisations obtenues du canton, des communes et des propriétaires/riverains privés. Afin de respecter ces accords, les équipages se doivent que leurs reconnaissances s'effectuent dans la plus grande discrétion et avec du savoir-vivre et du savoir-être.

Article 3 : Durée et horaire des reconnaissances

Un horaire réparti sur quatre jours a été prévu. Ces plages horaires permettent aux équipages de planifier leurs reconnaissances dans le temps et de pouvoir ainsi respecter sans difficulté les horaires et les directives, ceci dans le but de limiter les nuisances envers les riverains.

Article 4 : Présentation et contrôle du règlement

Le règlement des reconnaissances et la présente charte sont à présenter dûment signés lors de la distribution du carnet d'itinéraire. De plus, les organisateurs procèdent à des contrôles avant, pendant et après les périodes horaires autorisées dans le règlement pour les reconnaissances. En fonction de ce qui précède, les équipages ont parfaitement connaissance de la réglementation des reconnaissances.

Numéro de l'équipage

Signature de l'équipage

.....

.....



Pilote	Co-pilote	N°
Nom :	Nom :	
Prénom :	Prénom :	
Natel :	Natel :	

Véhicule 1

Numéro de plaque :

Marque :

Modèle :

Couleur :

Année :

Véhicule 2

Numéro de plaque :

Marque :

Modèle :

Couleur :

Année :